

## FICHE D'INFORMATION DE TRAVAUX

Route départementale N°20

Purges et renouvellement  
de la couche de roulement

Commune d'Ambon

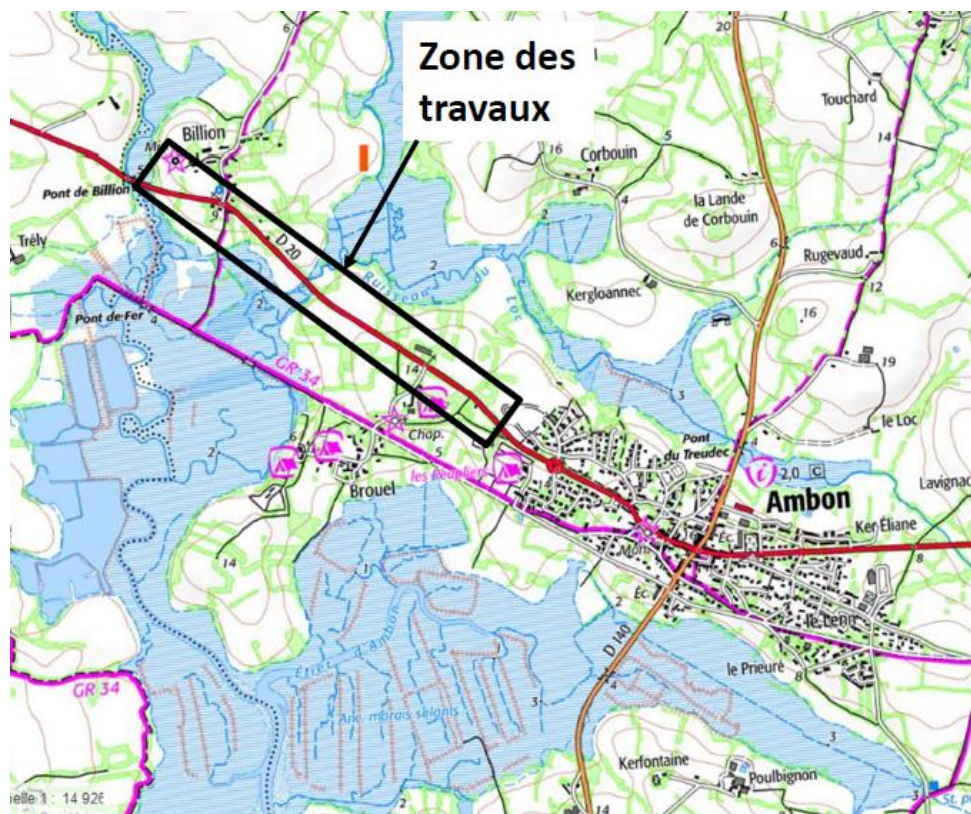
Mai / Juin 2024

### Objet de l'opération

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales 2024, le département du Morbihan a décidé de réaliser des purges et de renouveler la couche de roulement de la RD 20 dans sa section comprise entre la sortie de l'agglomération ouest et le village de Billion, sur le territoire de la commune d'Ambon.

Les travaux permettront de pérenniser la structure de la chaussée, ainsi qu'améliorer les conditions de sécurité des usagers.

### Plan de situation



## Désignation des intervenants

**Maîtrise d'ouvrage :** Département du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre :** Direction des routes et de l'aménagement  
(Suivi chantier : ATD Sud Est – SERD de Muzillac)

**Montant de l'opération :** 176 872.20 € TTC

Les travaux de renouvellement de la couche de roulement par l'entreprise COLAS France.  
Les travaux sont intégralement pris en charge par le département du Morbihan.

## Contenu des travaux de réparation de l'ouvrage

Les travaux portent sur la réalisation de purges dans les zones les plus déformées et ensuite sur le renouvellement la couche de roulement de la RD 20 sur la section considérée.

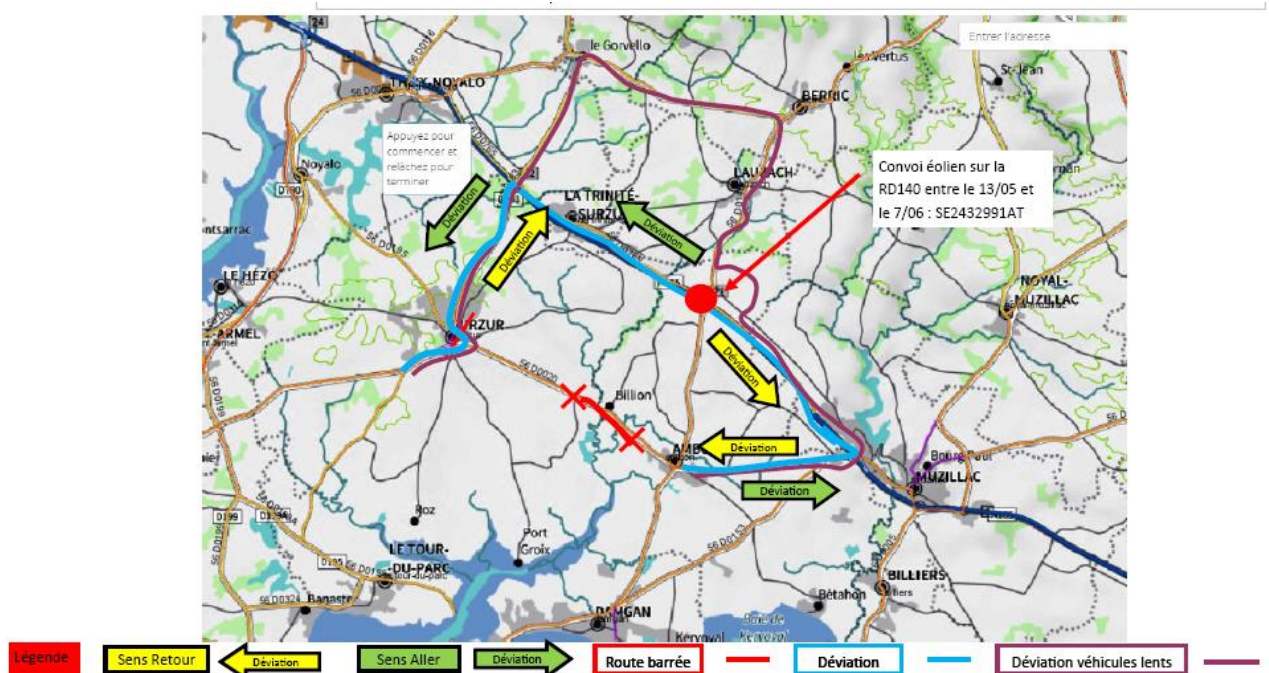
## Organisation des travaux

Les travaux sont programmés suivant les modalités suivantes :

- les travaux de curage et de dérasement des accotements, ainsi que de réalisation des purges seront réalisés de jour sous alternat à compter du 13 mai ;
- la réalisation des enrobés sera effectuée sous déviation de jour à compter du 21 mai.

## Information et déviations durant les travaux de réparation

Les travaux seront réalisés de jour suivant les modalités décrites ci-dessus et nécessiteront la mise en place d'un itinéraire de déviation qui sera maintenu également la nuit suivant le principe ci-dessous :



## Itinéraires des déviations :

L'accès des riverains ainsi que la réouverture à la circulation seront rétablis en dehors des plages horaires des travaux, ainsi que les week-ends et jours fériés.

## Modalités de transport collectif en liaison avec les autorités organisatrices de transports

Les services de transport ont été informés des contraintes et modalités de circulation à prendre en compte durant la période des travaux.



**Le conseil départemental attire l'attention de l'ensemble des usagers :  
Restez vigilant et respectez les agents qui interviennent sur les chantiers  
dans le but d'améliorer les conditions de circulation.**

### Contacts

**Maîtrise d'ouvrage** : Conseil départemental du Morbihan

**Maîtrise d'œuvre** : Direction des routes et de l'aménagement

**Contact avec les élus ou la presse :**

Sarah LE BORGNE (cabinet) 02 97 54 80 02

Xavier DOMANIECKI (directeur DRA) : 02 97 54 83 60 – email : [xavier.domaniecki@morbihan.fr](mailto:xavier.domaniecki@morbihan.fr)

### Contacts pour tous les usagers, riverains ou associations :

#### Message par courrier à M. le Président du conseil départemental

Ou voie électronique dans la rubrique:

<https://www.morbihan.fr/contactez-nous/> ou par mail :

[\*\*routes@morbihan.fr\*\*](mailto:routes@morbihan.fr)

Merci d'éviter d'adresser un mail sur une boîte personnelle, car il n'y aura pas de réponse compte-tenu du nombre important de messages.